

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Suite à la séance du 17 février 2026 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	11

Date de convocation	17/02/2026
Date d'affichage	17/02/2026

DL26005	OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT- Exercice 2025
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois février, s'est réuni à quatorze heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOJIDO, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Mme Sylvette FAYET

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

Il s'agit du résultat de l'exercice 2025 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5 et L 5211-1,

CONSIDERANT que le Budget du SITOM du SUD GARD pour l'exercice 2025 a été voté et réalisé suivant les normes de la nomenclature M57,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2025 reportés qui s'établissent comme suit :

Entendu l'exposé du Président rappelant que le budget annuel 2025, présente un excédent total de clôture de :

9 217 834.22 € constitué par un excédent de fonctionnement de 7 627 529.14 € et un excédent d'investissement de 1 590 305.08 €.

VU l'avis du Bureau Syndical du 10 février 2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'affecter le résultat cumulé de la section Fonctionnement **7 627 529 .14 €** comme suit :
 - Investissement, Article 1068 (Réserves) : **1 500 000 €**
 - Fonctionnement, Article 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : **6 127 529.14 €**.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260223-DL2026005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

